



SYNDICAT MIXTE DES RÉSEAUX
D'ÉNERGIE CALORIFIQUE

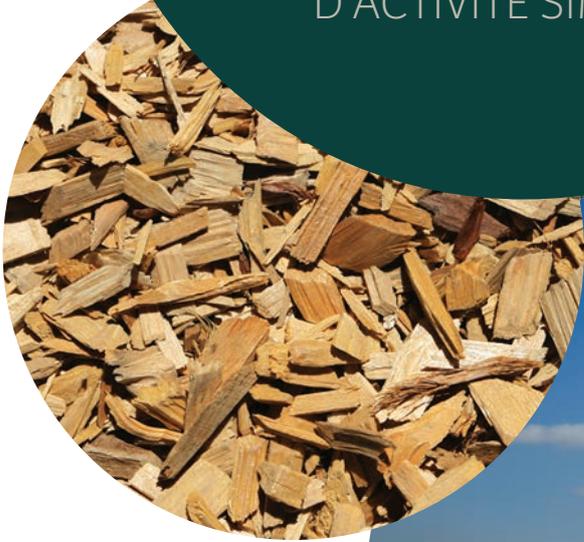
Chauffer durable et solidaire



La délégation de service public

.....
2019

COMPTES RENDUS
D'ACTIVITÉ SIMPLIFIÉS



2019

Ce compte rendu présente

Le bilan d'activité de la délégation de service public de production et distribution de chaleur du Smirec confiée à la société Plaine Commune Energie.

En 2019, le SMIREC a confirmé ses engagements visant à assurer la fourniture d'une énergie comportant **plus de 50% d'énergies renouvelables** (ENR) et à étendre les réseaux pour permettre à un plus grand nombre d'habitants et d'usagers du territoire de bénéficier de cette énergie propre.

Les performances de la chaufferie biomasse de Saint-Denis (26,5 MW), mise en service en octobre 2016, se sont encore améliorées. Son fonctionnement est désormais pleinement opérationnel et permet, avec la chaufferie bois de Stains (16MW) mise en service en 2011, d'augmenter le taux d'énergies renouvelables dans le mix énergétique : 56,6% sur l'ensemble du réseau. L'interconnexion des réseaux de la DSP situés au nord et sud du canal de Saint-Denis réalisée en 2016 permet désormais l'application du taux de TVA réduit (5,5%) sur l'ensemble de la facture de chaleur (R1+R2) des abonnés.

Le réseau poursuit ses développements en permettant à de nouveaux habitants et usagers de profiter de l'énergie toujours plus verte et peu polluante du réseau de chaleur avec des projets emblématiques sur l'ensemble de son territoire.

Laurent Monnet, président du Smirec



Les chiffres clés du réseau

190 °C

Température
maximale de
service

47 500

équivalents
logements

71,3 KM

de longueur du réseau

+2,4 km

par rapport
à 2018

534

SOUS-STATIONS

+ 39

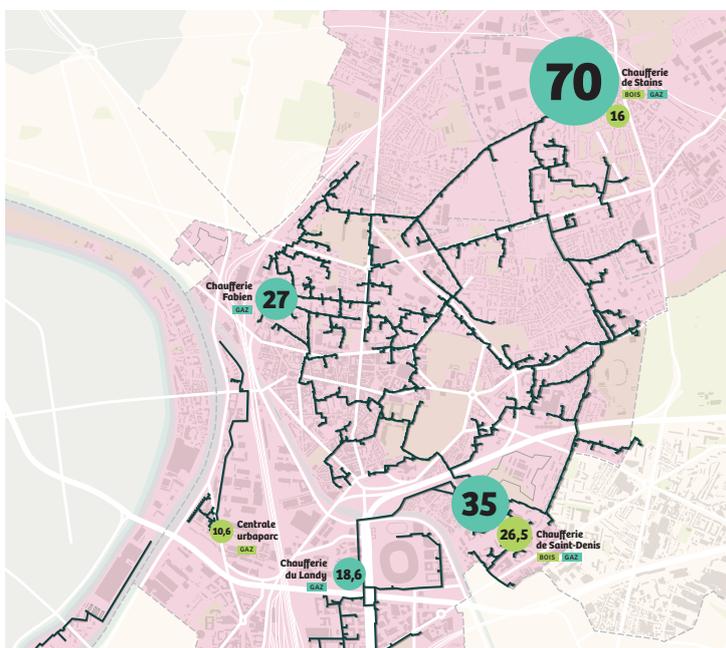
par rapport
à 2018

Taux d'ENR
56,6%

+3,1%
par rapport
à 2018



Les sites de production du réseau

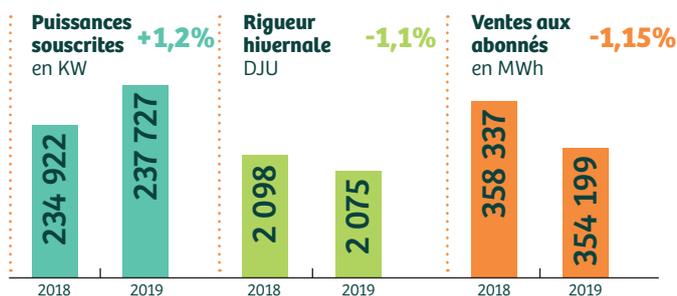


12 PUISSANCE
EN MW

CHAUFFERIE BOIS
CHAUFFERIE GAZ



Evolution des puissances souscrites et des ventes de chaleur



La rigueur climatique (mesurée en Degrés-Jours Unifiés) correspond à l'écart entre la température extérieure moyenne journalière et la température de référence de 18°C. Par exemple, si la température moyenne enregistrée le 10 février est de 6°C, la rigueur climatique de cette journée sera de 12 DJU. La somme des DJU sur toute la période de chauffe permet d'évaluer si l'hiver a été froid (rigueur élevée) ou non.

En 2019, La rigueur climatique a diminué de 1,1%.

L'augmentation de la puissance souscrite (+1,2 %) correspond aux contrats souscrits par de nouveaux abonnés en 2019.

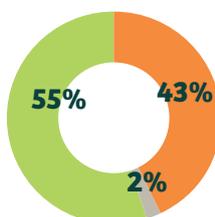
Au global, les ventes de chaleur aux abonnés sont en légère baisse malgré la fourniture de chaleur à de nouveaux abonnés, l'année 2019 étant moins froide que 2018.



Mix énergétique

Le réseau est alimenté par différentes sources d'énergie. Le mix énergétique permet de représenter la part de chacune d'elles dans la production de la chaleur et notamment la part de la biomasse (énergie renouvelable). Les chaudières biomasse de Stains (mise en service en 2011) et Saint-Denis (mise en service en septembre 2016) fournissent 55% de l'énergie consommée pour la production de chaleur et sa livraison dans les immeubles. Avec la chaleur de CPCU (comportant 50% d'énergies renouvelables issues de la récupération des usines de valorisation énergétique du Syctom), la part d'énergies renouvelables du réseau est de 56,6% en 2019, en augmentation par rapport à 2018 où ce taux était de 53,47%.

Mixité énergétique en 2019



BOIS
GAZ
VAPEUR CPCU

Emissions de CO2 évitées en tonnes par an



Environnement

Les émissions de CO2 des centrales utilisant du gaz sont en légère baisse par rapport à 2018. Les tonnes de CO2 évitées ont beaucoup diminué depuis 2015 avec la mise en service de la nouvelle chaufferie bois à partir de fin 2016. Grâce aux chaudières biomasse, ce sont 57 673 tonnes de CO2 qui ne sont pas émises dans l'atmosphère par rapport à un chauffage 100% gaz (c'est l'équivalent de la circulation de 25 000 voitures par an).

Travaux de développement et de modernisation

- En 2019, de nombreux travaux d'extension et de raccordements de nouveaux programmes ont été réalisés ou ont fait l'objet de signatures de contrats par le délégataire représentant +2 925 kW de puissance souscrite : Résidence Lil'Phare et Résidence Mayflower à L'Île-Saint-Denis, Résidence So Campus et Résidence à Saint-Denis, Groupe Scolaire Guillaume Apollinaire, École Élémentaire et Hôtel de Ville à Stains, Immeuble Le New Corner à Saint-Denis.



Raccordement du Groupe Scolaire Les Tartres à Stains



Raccordement de l'immeuble Le New Corner à Saint-Denis

- Les travaux concernent aussi l'entretien et la modernisation des installations : les sous-stations d'échange dans les immeubles, remplacement de tronçons du réseau, et centrales de production.



Travaux de maintenance du réseau



Rénovation de sous-station

- Les dépenses d'entretien représentent environ 1 500 000 € en 2019 (en augmentation de 30% par rapport à l'année 2018), dont 70% sont consacrées à la rénovation des sous-stations et des réseaux de distribution.



Travaux d'entretien dans les centrales de production



Dépenses et recettes

DÉPENSES

Energie consommée 14 880 920 €
Exploitation et travaux d'entretien 5 911 784 €
Autres charges 4 600 745 €

RECETTES

Recettes du R1 14 096 687 €
Recettes du R2 12 075 318 €

Les dépenses du réseau sont principalement constituées par les achats de combustibles nécessaires à la production (gaz, bois...), les travaux d'exploitation et d'entretien du réseau et les autres charges (notamment les amortissements des nouveaux équipements de production). Les recettes du réseau de chaleur proviennent de la facturation de la chaleur aux abonnés ; celle-ci se décompose en 2 parties :

- le R1 est la part variable de la facture, qui dépend de l'énergie consommée par le bâtiment (facturée en €/MWh)
- le R2 est la part fixe, qui correspond à l'abonnement et couvre les frais de maintenance des installations dépend de la puissance souscrite (€/kW).



Le prix moyen de la chaleur en 2019

Le prix moyen de l'énergie est en faible augmentation (+0,1%) entre 2018 et 2019. Depuis 2015, l'évolution est modérée, exception faite de l'année 2016 caractérisée par une chute exceptionnelle du prix du gaz. Grâce à un mix énergétique constitué de façon majoritaire des énergies renouvelables dont le coût est stable et peu élevé, les abonnés du réseau de chaleur subissent moins les fluctuations du prix du gaz et les répercussions des taxes telles que la TICGN. Ils bénéficient de la TVA au taux réduit de 5,5% sur l'ensemble de la facture y compris sur la part proportionnelle R1.

